

# Circuit de vitesse motorisé

## Règlements VTT

### Règlements généraux pour toutes les classes

#### **LA MACHINE DOIT :**

Être munis d'un interrupteur de sécurité (Kill switch) fonctionnel et raccordé en tout temps au coureur lorsque le moteur est en marche (y compris dans les puits)

Être munis d'un feu arrière de 25 cm (10 pces carré minimum) et de 5 cm (2 pces de hauteur minimum) solidement fixé au véhicule de bonne intensité et fonctionnant même lorsque le moteur est arrêté. (Disqualification sinon fonctionnel avant le départ de la course)

Être munis de filets de protection (nerf bars)

Avoir de freins avant et arrières fonctionnels

Plaques avant et arrière avec numéro lisible d'un minimum de 5 pouces, fixé solidement. Plaque (Numbers plate) parallèle au VTT et fixé à l'arrière.

La largeur hors tout avec son pilote en position assise, ne doit pas excéder 132 cm (52 pouces).

Les systèmes de nos, compresseurs et turbos interdits

La boîte électronique peut être changée

Carburateur ou système d'injection peut être changé ou remplacé, moteur à aspiration naturelle avec aucun système pour forcer l'air.

Le châssis et la base du moteur doivent provenir du VTT de série d'origine

L'échappement peut être modifié mais doit être munis d'un silencieux, SIDE pipe interdit

Traction arrière uniquement sauf pour la classe Sans Crampons

La suspension, tables, bras oscillants, essieux, pneus, peuvent être modifiés

Les distances entre les roues avant et arrières, doivent être la même des deux côtés du véhicule et les deux pneus doivent être de la même dimension pour l'avant et pour l'arrière

Pour les classes Sans Crampons et Inter l'essence avec alcool et oxygène est interdite (ISR

RULES) à compter de 2017-18, pour les classes Pro et Open celle-ci sera interdit à compter de 2018-19

Pour les classes Inter et Pro la hauteur et le diamètre des vis de traction incluant l'épaulement ne doivent pas dépasser 0.375`` ou 3/8 de pouce. Pour la classe Open une nouvelle réglementation sera en vigueur pour la prochaine saison (uniquement les vis à glace seront autorisées)

Le directeur de course pourra aussi surclasser tout participant qui domine de façon franche la classe inter dans la classe Pro. La moyenne des points de cette dernière lui sera octroyée ce jour

## **CLASSE SANS CRAMPONS**

Tous types de VTT acceptés, 3 roues et 4 roues.

Deux ou quatre roues motrices acceptées

Pneus de vtt obligatoire

Aucun type de crampons n'est permis

Nerf bars suggérés

## **CLASSE INTER**

Classe pour coureurs ayant moins d'expérience que les pros,

Le moteur d'origine sera limité à 350 cc avec réalésage de 0.050 `` maximum pour les moteur deux temps et a 450 pour les 4 temps sans droit de réalésage. Les moteurs big bore sont interdits à moins qu'avec celui-ci la cylindrée

maximum ne soit dépassée. Les pistons peuvent être des OEM mais doivent être fabriqués spécifiquement pour le moteur.

Porting et modifications intérieur et extérieur permises

Inspection de conformité et de sécurité obligatoire avant la journée de course sous peine de disqualification (responsabilité des pilotes)

Inspection mécanique complète sera effectuée après la course sur certains véhicules selon les exigences du technicien

## **CLASSE PRO**

Le moteur d'origine sera limité à 350 cc avec réalésage de 0.050 `` maximum pour les moteurs deux temps et à 450 cc pour les 4 temps sans droit de réalésage. Les moteurs big bore sont interdits à moins qu'avec celui-ci la cylindrée maximum ne soit dépassée. Les pistons peuvent être des OEM mais doivent être fabriqués spécifiquement pour le moteur.

Porting et modifications intérieur et extérieur permises

Inspection de conformité et de sécurité obligatoire avant la journée de course sous peine de disqualification (responsabilité des pilotes)

Inspection mécanique complète sera effectuée après la course sur certains véhicules selon les exigences du technicien

Cette classe sera accessible aux coureurs ayant une expérience jugée suffisante (directeur de course), les pilotes open sont autorisés à courir dans cette classe

## **CLASSE OPEN**

Toute cylindrée et nombre de cylindre permis au moteur celui-ci devra garder la même configuration qu'un moteur d'origine de VTT. Le cadre doit provenir d'un VTT de série. Le tout sous réserve de l'acceptation de la configuration par le technicien de la série

Respecter les règlements généraux

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE**

- Botte de moto conforme et en bonne état
- Jambières de protection couvrant les tibias et remontant jusqu'aux genou
- Casque de motocross homologué
- Lunette de protection ou visière conforme et en état
- Gants de protection
- Veste fluorescente ou Carré orange fluorescent dans le dos avec le numéro du pilote de 10 pouces x 10 pouces (25.4cmx25.4 cm) minimums
- Collier de protection neck brace
- Protège coude
- Veste de protection approuvée

**VERSION 2018-2019**